



Achat de terrain agricole et prime à l'herbe

Par **pf23**, le **03/12/2007** à **18:30**

bonjour

Nous aimerions acheter un bout du terrain derrière chez nous. Celui-ci est loué à un fermier qui touche une prime à l'herbe.

La propriétaire du terrain est d'accord pour nous le vendre avant le renouvellement du bail du fermier (fin decembre 2007). Celui-ci nous dit qu'il ne peut nous le céder qu'a la fin de sa prime à l'herbe (avril 2008).

Lequel des deux a raison ?

merci pour vos réponses

Par **Gardes**, le **09/01/2008** à **23:18**

Si le terrain agricole est loué le locataire a un droit de préemption s'il y a vente et ceci à prix égal. Le notaire a obligation de l'informer du projet de vente et du montant envisagé. Ce n'est que s'il ne veut pas acheter que la vente peut être effectuée à quelqu'un d'autre, mais le bail va continuer, sauf s'il accepte de céder le terrain mais alors contre une indemnité.

Par **ashleyjessica**, le **20/05/2016** à **10:43**

je dois signer le compromis de vente pour l'achat d'un terrain agricole. Mais le vendeur s'aperçois qu'il a un plu valu est donc ne veux pas payer d'impots !!! alors me propose de mettre mieux chere le terrain et mettre une partie en matériaux !!! quel négociation je peux faire avec lui ? merci d'avance

Par **morobar**, le **20/05/2016** à **17:01**

Bjr,

Attention à une prise de risque, que ce soit avec un dessous de table ou comme ici un troc hors acte authentique.

En effet le notaire devra aviser la SAFER, et avec un prix de vente sous-estimé, le risque de préemption est avéré.

Vous aurez donc payé ou à payer des matériaux virtuels pour rien,.